



## Rapport du conseil communal du 10/12/2025

### **Présents :**

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;  
Monsieur Pierre Frankinet, Madame Laure Malherbe, Monsieur Christian Moray, Madame Pascale Ummels, Monsieur Amaury Masson, Échevins;  
Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Monsieur Alain Collienne, Monsieur Michel Beaufays, Madame Catherine Gasquard-Chapelle,  
Madame Sylvie Garray, Monsieur Emmanuel Radoux, Monsieur Damien

Fontaine, Madame Françoise Grignard, Monsieur Julien Cahay, Monsieur François Collienne, Madame Emilie Simon, Madame Géraldine Demarteau, Madame Stéphanie Philippin, Madame Florence Giet, Monsieur Maxime Leerschool, Madame Renée Peutat-Broers, Madame Lucie Lorenzi, Conseillers;  
Monsieur Joseph Ponthier, Président du CPAS;  
Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

### **Excusée :**

Madame Lise Thérer, Conseillère;

---

### **En vert, les votes.**

### **En mauve, nos remarques.**

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons uniquement les interventions de notre mouvement citoyen (telles que résumées dans procès verbal publié par la commune). Nos remarques complémentaires sont en mauve.

---

### **1. Procès-verbal des séances antérieures - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

### **2. Budget communal - Exercice 2026 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 15 voix « pour » et 9 « abstentions » (MCS, PS, Indépendants)

MCS : étant donné que nous ne participons pas à l'élaboration des budgets communaux ou CPAS, nous préférons nous abstenir. Nous tenons cependant à justifier notre abstention. L'élaboration du budget communal, qui est l'acte politique le plus fondamental d'une collectivité, ne peut être l'apanage exclusif des élus et de l'administration. Le budget est la traduction chiffrée des priorités collectives et, par essence, des choix de vie des citoyens. Dès lors, construire ce document sans consultation significative des habitants et des représentants de la minorité relève d'une démarche anti-démocratique et paternaliste. Si les citoyens sont requis pour financer la commune par leurs impôts et taxes, mais exclus de la phase de décision sur l'affectation de ces fonds, on assiste à une rupture du pacte social. Un tel processus crée non seulement un fossé de légitimité entre la décision et ceux qui en subissent les conséquences, mais il prive également la commune de l'intelligence collective et de la connaissance fine des besoins locaux. Un budget élaboré à huis clos n'est pas un budget pour les Sprimontois, mais un budget imposé aux Sprimontois. La participation citoyenne n'est pas une option ; elle est une obligation éthique pour garantir que les dépenses publiques servent véritablement l'intérêt général tel que défini par les Sprimontois eux-mêmes.

### **3. Budget du CPAS - Exercice 2026 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 7 « abstentions » (MCS et PS)

### **4. Redevance sur les exhumations de confort, les rassemblements de restes mortels et les ouvertures de caveaux pour vérification - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

### **5. Factures - Refus d'imputer par le Directeur financier - Ratification**

Ce point a été approuvé avec 20 voix « pour » et 4 « abstentions » (PS)

**6. RCA - Plan d'entreprise 2026-2030 - Communication**

Pas de vote pour ce point

**7. RCA - Tarifs 2026 et niveaux de subside lié au prix - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**8. RCA - Budget 2026 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**9. Programme Stratégique Transversal (PST) 2024-2030 - Présentation des priorités - Prise d'acte**

Pas de vote pour ce point

Nous sommes contents d'avoir été entendus car les éléments que vous nous apportez aujourd'hui sont ceux qui nous avons demandés déjà lors de la précédente législature. C'est un travail important toutefois nous nous attendions à recevoir des fiches présentant les priorités hors nous avons un listing des objectifs avec des dates probables de début et de fin, soit un calendrier. Les années prochaines s'annoncent difficiles, et probablement que tout vos objectifs ne pourront pas être réalisés. Nous aurions aimé voir quels étaient les objectifs sur lesquels vous ne feriez pas l'impasse... ceux que vous réaliserez en priorité. D'autant que les différents objectifs ont des liens entre eux et des conséquences l'un sur l'autre.

**10. Dossier de demande de renouvellement de reconnaissance de la Bibliothèque Ludothèque 2027-2031 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**11. Petite enfance - Convention entre la Commune et le Service d'accueillantes d'enfants conventionnés "Accueil des Tout-Petits" - Soutien à l'accueil des enfants de moins de trois ans - 2026 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

2 euros par enfant sprimontois gardé par des accueillantes sprimontoises

**12. Petite enfance - Convention entre la Commune et l'ASBL Culture Education Loisirs - Soutien à l'accueil des enfants de moins de trois ans - 2026 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**13. NORIA - Rapport d'activités 2024, mouvements financiers 2024 et prévisions budgétaires 2026 - Information**

Pas de vote pour ce point

**14. Bulles à verre enterrées - Projet Avenant n°5 à la Convention d'Intradel du 18 octobre 2016 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**15. Représentation de la Commune - Associations - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**16. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale ECETIA du 16 décembre 2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 19 voix « pour » et 5 « abstentions » (MCS, Indépendants)

**17. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale AIDE du 16 décembre 2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 19 voix « pour » et 5 « abstentions » (MCS, Indépendants)

**18. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'intercommunale ENODIA du 16 décembre 2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 19 voix « pour » et 5 « abstentions » (MCS, Indépendants)

**19. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale RESA SA du 17 décembre 2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 18 voix « pour » et 5 « abstentions » (MCS, Indépendants)  
Florence Giet quitte la salle puisqu'il s'agit de son employeur

**20. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale RESA HOLDING du 17 décembre 2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 18 voix « pour » et 5 « abstentions » (MCS, Indépendants)  
Florence Giet doit sortir de la salle puisqu'il s'agit de son employeur

**21. Assemblée générale de l'intercommunale INTRADEL du 18 décembre 2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 18 voix « pour » et 5 « abstentions » (MCS, Indépendants)  
Florence Giet doit sortir de la salle puisqu'elle est administratrice de l'intercommunale

**22. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale SPI du 17 décembre 2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 19 voix « pour » et 5 « abstentions » (MCS, Indépendants)

**23. Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale NEOMANSIO du 18 décembre 2025 - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 21 voix « pour » et 3 « abstentions » (MCS)

**24. Règlement complémentaire de police - Nouveau plan de signalisation pour Adzeux - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**25. Acquisition d'une parcelle à Adzeux, Allée des Biches - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

MCS : les plans sont-ils modifiés dans cette zone vu les risques karstiques ?

M. Ponthier, président du CPAS : on a catégorisé les différentes zones, celle-ci est en zone risque modéré.

**26. Marché de Fournitures - Acquisition d'un camion d'occasion 4X4 - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**27. Personnel communal - Statut pécuniaire - Modification - Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité

**28. Enseignement communal - Adaptation du règlement d'ordre intérieur de l'école de Louveigné - Approbation**

Ce point a été approuvé avec 21 voix « pour » et 3 « abstentions » (MCS)

Nous comprenons bien la volonté de mise à jour, d'amélioration du règlement pour établir un cadre clair afin d'éviter au maximum les conflits et nous sommes très favorables à la démarche. Nous sommes également conscients du travail que cela demande.

Le R.O.I est un document fondamental et les modifications proposées nous posent problème sur le fond pour certains éléments.

Nous craignons que tel que proposé ce ROI ne permette pas d'atteindre l'objectif visé par la démarche voir même qu'il puisse porter préjudice à l'équipe éducative, au directeur, à l'institution et au PO.

## QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE

**MCS** se fait la voix d'une délégation de participants à l'arbre Papy'on concernant la non-reconduction du contrat d'une animatrice.

**Le Collège** répond que s'agissant d'une question de personne, la réponse sera donnée lors de la séance à huis clos.

**MCS** exprime la réflexion que le MCS Citoyen a sur l'intercommunalité et lit un mail qu'il a adressé à l'intercommunale d'Ecetia pour notamment s'excuser de sa non-présence à la prochaine assemblée générale **et dénoncer les dépenses somptuaires d'argent public pour l'organisation de buffets "à volonté" pour les représentants des communes, lors des assemblées générales de l'intercommunale.**

MCS demande ensuite à M. le Bourgmestre, en sa qualité d'administrateur d'Ecetia, de se faire le relais auprès d'Ecetia afin que le MCS Citoyen puisse obtenir une réponse au mail.

**M. le Bourgmestre** répond par l'affirmative.

**MCS** revient sur le fait que les sapins de Noël ne seront pas ramassés par les services communaux début 2026 et demande s'il ne peut tout de même pas y avoir une solution pour les citoyens qui disent ne pas savoir quoi faire de leur sapin.

**Le Bourgmestre** confirme ce qui a été dit lors de la séance du conseil communal du mois de novembre. Le ramassage ne sera pas organisé par les services communaux puisque sans la tenue d'un grand feu sur le territoire, il n'y a pas de lieu pour stocker l'ensemble des sapins déposés devant les habitations. Les citoyens devront donc amener leur sapin au recyparc. Il est par ailleurs fait remarquer que les services communaux n'ont ramassé les sapins que ces quelques dernières années et qu'auparavant le ramassage était organisé par les associations qui organisaient un grand feu dans leur village. Intradel a été informé de la situation afin d'anticiper une probable affluence courant du mois de janvier.

**MCS** demande des explications quant à un permis délivré pour l'installation d'un cash shop et une enseigne lumineuse et s'interroge particulièrement sur les heures mentionnées dans le permis.

**Le Collège** explique que pour ce type de question il faut prendre directement contact avec le service Urbanisme qui a un accès à l'ensemble du dossier (demande de permis et décision prise par le Collège) contrairement au Collège lorsqu'il est en séance du Conseil communal.